

N° 3850. CONVENTION SUR LE RECOUVREMENT DES ALIMENTS À  
L'ÉTRANGER. FAITE À NEW YORK LE 20 JUIN 1956<sup>1</sup>

---

ADHÉSION

*Instrument déposé le:*

1<sup>er</sup> novembre 1971

LUXEMBOURG

(Pour prendre effet le 1<sup>er</sup> décembre 1971.)

---

---

<sup>1</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 268, p. 3; pour les faits ultérieurs, voir les références données dans les Index cumulatifs n°s 3 à 5, 7 et 8, ainsi que l'annexe A des volumes 633, 649, 656, 682, 686, 690, 735 et 780.